



Poliez-Pittet, le 10 mars 2026

Au Conseil Intercommunal

Préavis n° 04-2026 – concernant

**L'octroi d'un crédit d'investissement pour le renouvellement des éclairages
(passage au LED)**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers (-ères),

1. Préambule

Contexte

Les communes mettent à disposition des bâtiments les infrastructures nécessaires à l'enseignement. La rénovation des bâtiments et la modernisation des infrastructures font parties du mandat de l'ASIRE. Le parc immobilier de l'ASIRE est composé de bâtiments dont certains ont été construits dans les années 1990.

Suite au changement de technologie (fin de production des tubes fluorescents), le matériel d'éclairage de certains sites n'est plus adapté. Dans ce contexte, il devient prioritaire de modifier le type d'éclairage en passant au LED.

2. Objet du préavis

Comme décrit dans le préambule, les sites concernés par ce changement sont présentés dans le tableau suivant :

Sites scolaires	Bâtiments	Année de construction
Bercher 7 Fontaines	A, B, D et E	2014
Echallens Court-Champ	A et B (construction par étape)	1991, 2004, 2006, 2008
Poliez-Pittet		1992
St-Cierges		2011
Thierrens	Grand Marais, Nenuphar (construction par étape)	1992, 2004

L'objet de ce préavis consiste en une mise en place de luminaires durables. Afin de déterminer les besoins, un relevé complet des installations a été effectué en vue d'une remise à niveau. Un mandat a été donné aux entreprises d'électricité de chaque bâtiment afin qu'un descriptif soit élaboré et les coûts quantifiés.

Le bureau d'ingénieurs Bréa a été mandaté afin de procéder à un appel d'offre marché public par site. Le tableau suivant résume les procédures utilisées :

Sites scolaires	Type d'appel d'offre
Bercher 7 Fontaines	Procédure ouverte (SIMAP)
Echallens Court-Champ	Procédure sur invitation
Poliez-Pittet	Procédure sur invitation
St-Cierges	Procédure sur invitation
Thierrens	Procédure sur invitation

Dans le cadre de ce préavis, le renouvellement des automates de commandes des éclairages du site de Bercher a été inclus. En complément, le bureau d'ingénieurs Bréa nous accompagnera pour l'ensemble de la mise en œuvre des travaux.

3. Analyse de l'impact financier

Le montant total des prestations est présenté ci-dessous :

Description	Montant TTC
Renouvellement des éclairages	950'000.-
Renouvellement des automates de commandes des éclairages (Bercher)	65'000.-
Mandat bureau d'ingénieurs	25'000.-
Divers et imprévus (5% des travaux)	51'000.-
Total	1'091'000.-

Le montant total nécessaire pour réaliser le renouvellement des éclairages (passage au LED) représente un coût de CHF 1'091'000.-, sur la base des soumissions rentrées (ce chiffre incluant le démontage, l'évacuation, l'installation, la formation des utilisateurs ainsi que les garanties).

4. Conséquences en cas de refus du présent préavis

- Les sources lumineuses (consommables) n'étant plus disponibles sur le marché, l'éclairage de nos locaux ne sera plus possible à l'avenir.

5. Planning

L'objectif de ce préavis est de mettre en place le renouvellement des éclairages dans les locaux de l'ASIRE concernés, durant les vacances scolaires, selon le planning suivant :

Description	Délai
Décision du Conseil intercommunal	Avril 2026
Exécution des travaux	Année 2026-2027

Il convient également de relever que cette planification pourrait être adaptée en fonction du délai de livraison des appareils.



6. Conclusions

Fondées sur ce qui précède, le Comité de direction invite le Conseil intercommunal à prendre les décisions suivantes :

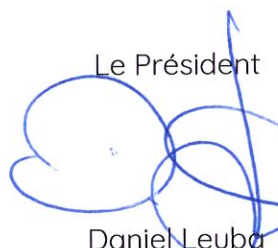
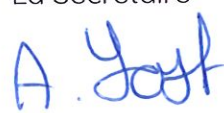
LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- vu le préavis no 04-2026 du 10.03.26 ;
- vu le rapport de la Commission finances ;
- vu le rapport de la Commission ad-hoc;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE :

- 1) d'**autoriser** le Codir à procéder à l'investissement pour un montant de CHF 1'091'000.- en vue du renouvellement des éclairages (passage aux LED) dans les sites concernés ;
- 2) d'**autoriser** le Codir à financer cet investissement par le compte de préfinancement luminaires de CHF 556'035.12 et financer le solde par un emprunt aux meilleures conditions du marché, auprès d'un établissement financier ;

Au nom du Codir de l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens

Le Président		La Secrétaire
		
Daniel Leuba		Ariane Jost

Délégué du Codir :

Daniel Leuba